

**DEPARTEMENT DU GARD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES  
Route d'Uzès  
30500 SAINT-AMBROIX**

**SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2017**

Date de la convocation : 11 septembre 2017  
Date d'affichage : 11 septembre 2017  
Nombre de membres afférents au conseil communautaire : 39  
Nombre de membres en exercice : 39  
Nombre de membres présents : 31  
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 31  
Nombres de procurations : 05  
Nombre de voix exprimées : 36

L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf septembre à dix-huit heures le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la communauté de communes à Saint-Ambroix, sur la convocation qui leur a été adressée par Olivier MARTIN, Président.

Présents (31) : BASSIER Jérôme - BLACHE Georges - BLANQUIN Jeanne-Marie - BOFILL Olga BOUIS Florence – BURKHALTER Alain - CHANEL Fabrice – CHAULET Edouard – GINESTE Pierre - COSTE Geneviève - DALVERNY Gilbert - DE FARIA Jean-Pierre - DESIRA NADAL Mireille – EYRAUD Michel - FLANDIN Jean-François - GILLES Cyril – GRANGEON Serge – MAILLET Francette - MALACHANE Guy - MALBOS Marie-Hélène – MANIVET Jean-Claude – MARTIN Olivier - MATHIEU Francis – MOLIERES Sylvette - MOLLE Jacques - PAYAN Jean-Christophe – PERTUS Bernard - PORTALES Bernard - ROUQUETTE Patrice – ROURE Josiane - BERNARD Jean.

Suppléants (03):

Alain BURKHALTER a remplacé Sylviane CHANTE BOIS  
Pierre GINESTE a remplacé Bruno CLEMENCON  
Jean BERNARD a remplacé Jacques SANFILIPPO

Pouvoirs (05) :

Thierry DAUBLON a donné pouvoir à Gilbert DALVERNY  
Jacques SANFILIPPO a donné pouvoir à Jean BERNARD  
Carine GALOFRE a donné pouvoir à Fabrice CHANEL  
Chrystelle ROUSSEL a donné pouvoir à Jean-Pierre DE FARIA  
Danièle TAYOLLE a donné pouvoir à Olivier MARTIN

Excusés: Thierry DAUBLON, Jacques SANFILIPPO, Carine GALOFRE, Sylviane CHANTE BOIS, Georges BERNABE, Chrystelle ROUSSEL, Danièle TAYOLLE, Bruno CLEMECON

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Mireille DESIRA NADAL.

**DELIBERATION N°111-2017**

**OBJET : DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Accusé de réception en préfecture  
030-200035129-20170919-180917\_1112017-DE  
Reçu le 26/09/2017

Vu le CGCT et notamment l'article L5214-16,

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le projet de délibération de ce jour portant révision des statuts,

Considérant que, conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, les EPCI doivent se mettre en conformité avec les dispositions relatives à leurs compétences. A défaut, les communautés de communes exercent l'ensemble des compétences obligatoires et optionnelles prévues par l'article L 5214-2016 du CGCT,

Considérant qu'il revient au conseil communautaire de définir l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles à compter de la modification statutaire, la consistance des compétences facultatives étant précisée dans les statuts.

Considérant que l'intérêt communautaire définit la ligne de partage entre l'intervention de la communauté de communes et des communes membres et qu'il est approuvé à la majorité des 2/3 des membres présents du conseil communautaire.

#### **Après avoir délibéré, le conseil communautaire :**

1 voix contre : Alain BURKHALTER (suppléant de Sylviane CHANTE BOIS)

- **DECIDE DE PRENDRE ACTE** : de la définition de l'intérêt communautaire proposé ci-dessous qui sera soumis à une délibération ultérieure après approbation des statuts par les communes membres :

### **LES COMPETENCES OBLIGATOIRES**

#### **Aménagement de l'espace - Scot et schéma de secteur**

**Elaboration, mise en œuvre, animation et suivi du projet de territoire de la Communauté de Communes**

**élaboration, promotion, suivi de la mise en œuvre d'un SCOT et d'un schéma de secteur**

**Politique foncière : Mise en œuvre d'une politique foncière pour la constitution de réserves foncières d'intérêt communautaire :**

sont d'intérêt communautaire les réserves foncières nécessaires à l'exercice des compétences communautaires : Développement économique ainsi que les acquisitions de terrains naturels sensibles sont également d'intérêt communautaire, dans le cadre du développement de la filière agricole, l'acquisition ou la location de terres agricoles en lien avec le développement de cette filière.

#### **Actions de développement durable et mise en valeur du territoire**

Promotion et développement des énergies propres

Etudes sur la mutualisation des compétences eau potable et assainissement collectif

animation d'un comité de pilotage relatif aux ruisseaux couverts et terrils

Agenda 21

Soutien aux initiatives destinées à promouvoir les économies d'énergies et les énergies renouvelables pour des projets d'intérêt communautaire.

#### **Adhésion au Syndicat Mixte du Pays Cévennes**

**Mise en place d'un système d'Information Géographique au niveau de la communauté de communes**

#### **Développement économique**

**politique locale du commerce** : mise en œuvre d'opérations dans le cadre du FISAC – Maison du Commerce

### **LES COMPETENCES OPTIONNELLES**

#### **Protection et mise en valeur de l'environnement :**

1

Mise en place d'une politique cohérente de gestion des cours d'eau et d'aménagement des berges **ou** protection et aménagement des cours d'eau et des berges notamment à travers les actions contractuelles relatives à la gestion et l'aménagement de ces derniers : pour l'exercice de cette compétence, la Communauté de Communes adhère au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Cèze (AB.CEZE) et au Syndicat mixte départemental d'aménagement et de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques du Gard (SMD).

### **Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire**

---

Politique du logement social d'intérêt communautaire et action par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées et à ce titre elle met en œuvre des opérations globales et ponctuelles d'amélioration de l'habitat de type OPAH, PIG, ou de tout type de dispositif venant s'y substituer.

Aménagement de logements dans le cadre d'un programme d'aménagement d'intérêt communautaire.

### **Politique de la ville:**

---

Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ;

Partenaire du GIP -Contrat Urbain de Cohésion Sociale Piémont Cévenol

### **Création, aménagement et entretien de la voirie :**

---

DICI d'intérêt communautaire, inscrites au réseau structurant du SDIS et adhésion au Syndicat de DICI du Mont Bouquet.

Création, entretien et aménagement des voiries internes aux zones d'activités d'intérêt communautaire.

### **Construction, aménagement et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :**

---

L'école de Musique Sol en Cèze

Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs de l'espace communautaire

Equipement de nouveaux complexes sportifs ou terrains de grands jeux d'IC sur le territoire communautaire :

- Emprise supérieure à 1 500 m<sup>2</sup>
- Coût minimum de 100 000€ HT
- Fréquentation et les champs d'intervention > aux limites communales

*Ces équipements devront répondre à des critères spécifiquement identifiés dans le cadre de la mise en œuvre de la définition d'IC et par délibérations concordantes des communes membres.*

### **Sont exclues :**

Les salles polyvalentes communales ou ayant vocation identique,

Les équipements existants à la date du 1er janvier 2018

### **Actions sociales d'intérêt communautaire :**

---

#### **Actions en direction de l'enfance, de la jeunesse et de la famille dans le cadre des politiques contractuelles**

- En matière d'actions en faveur du développement des activités éligibles au contrat enfance jeunesse ou autres dispositifs
- Accompagnement et de financement d'actions extra scolaires en faveur des jeunes de 6 à 18 ans.

/

- Point "info-familles" ainsi que point "info-jeunesse".
- Signature des contrats avec la CAF ou avec d'autres partenaires
- Actions de l'Ecole de Musique Sol en Cèze dans le cadre des TAP.

### **Création, aménagement et gestion des crèches et des micro-crèches**

A ce jour, sont reconnues d'intérêt communautaire les crèches (ou micro-crèches) de SAINT-AMBROIX, de MEJANNES LE CLAP, de MEYRANNES et de BARJAC

**Fonctionnement et Animation du Relais emploi de Cèze Cévennes** : avec des antennes sur les communes du territoire

**Actions d'insertion, d'emploi, de formation ou d'intégration des populations**

**Adhésion au P.L.I.E Cévenol**

|                                     |
|-------------------------------------|
| <b>LES COMPETENCES FACULTATIVES</b> |
|-------------------------------------|

### **Actions culturelles d'intérêt communautaire :**

L'ensemble des actions visant à soutenir et faire évoluer le développement culturel du territoire, inscrire la culture dans une stratégie globale de développement par la valorisation de l'image culturelle et le renforcement de l'identité du territoire communautaire.

### **Les actions culturelles conduites par la communauté de communes sont :**

Développement de la lecture publique et mise en réseau des bibliothèques communales

Développement de l'enseignement musical

La promotion culturelle

La saison culturelle intercommunale

L'organisation des séances de cinéma itinérant

Le soutien aux associations dont les activités ont des retombées intercommunales

### **Promotion du patrimoine :**

Aide à la restauration du petit patrimoine selon les critères fixés par le conseil communautaire.

Edition de carto-guides

Création et entretien d'un réseau de sentiers de randonnées figurant dans les documents édités par la communauté de communes

Le Président  
Olivier MARTIN



Acte rendu exécutoire  
après dépôt Préfecture de Nîmes  
le : 26 septembre 2017  
et publication ou notification  
du : 27 septembre 2017

Accusé de réception en préfecture  
030-200035129-20170919-180917\_1112017-DE  
Reçu le 26/09/2017